

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19-0049785

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

16568

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02854

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : ANAS, Abdellah

Nom & Prénom : TOUSSA Nohaoui

Date de naissance : 05/05/50

Adresse : 101 Rue Al Maar Des Sultans

Casablanca 20130

Tél. : 0661881621 Total des frais engagés : 2553.4 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ANAS DESSALEH Age : 49

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ABDOLLAH DIAKHO

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ABDOLLAH DIAKHO

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/01/2020
Signature de l'adhérent(e) : 19/12/19 ACCUEIL

84

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 DEC. 2011		Qs	200	<p>Dr. KAZIK ABUJALAN Spécialiste Maladies et Chirurgie des Yeux 712, Bd. Aba Chorab Doukali Idrisii Tel: 05 22 25 56 98 / 05 22 28 18 18 - C- INP: 091119354</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
19-12-19	19-12-19	f 53,10 f

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

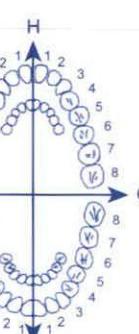
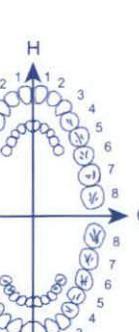
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUXOPTIC S. Avenue Mars Sultan-Casablanca 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 39	10/01/2020					2300,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D ——————+————— 00000000 00000000 35533411 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

عيادة أمراض وجراحة العيون الادريسيّة I

Docteur Razik Abdallah

Spécialiste Maladies et
Chirurgie des Yeux



Ex. Médecin des F.A.R.
Ex. Médecin à l'hôpital 20 Août

Chirurgie Cataracte - Implant -

Glaucome - Strabisme - Laser -

Angiographie - Traumatisme

LASIK

لا نقير تاريخ الفحص

19/12/2019

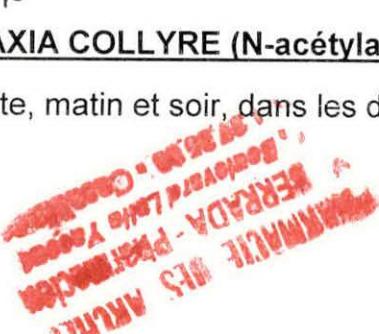
Casablanca, le: الدار البيضاء، في

53,40

ANAS Asmaa

- NAXA COLLYRE (N-acétylaspartylglycine)

1 goutte, matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 mois



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Dr. RAZIK ABDALLAH
Spécialiste Maladies et Chirurgie des Yeux
12, Bd. Aba Chouaib Doukali Idrissii 1
Tél.: 05 22 25 96 98 / 05 22 85 18 18 - Cas:
INP: 091119354

الفحوص الإضافية والفحوص بالموعد يوم الاثنين إلى الخميس من الساعة 12 إلى الساعة 16

Contrôle :

Examen Complémentaire :

Consultation :

Autres :

شارع أبي شعيب الدكالي (زاوية زنقة 40) - الطابق الأول (على بعد 100م من مرجان) - الادريسيّة I

الدار البيضاء - الهاتف: 0677.31.15.73 / 0522.85.18.18 / 0522.28.56.98

712

عيادة أمراض وجراحة العيون الادريسيّة I

Docteur Razik Abdallah

Spécialiste Maladies et
Chirurgie des Yeux



Ex. Médecin des F.A.R.
Ex. Médecin à l'hôpital 20 Août

Chirurgie Cataracte - Implant -
Glaucome - Strabisme - Laser -
Angiographie - Traumatisme

LASIK

الدكتور عبدالله دارزق
اخصاصي في أمراض وجراحة العيون
طبيب سابق بالقوات المسلحة الملكية
طبيب سابق بمستشفى 20 غشت

جراحة الجلاة . العدسة . نسبون .
الحول . مسالك الدموع . فحص وراديو الشبكة .
علاج الشبكة المصابة بالسكري بالليزر

تصحيح قصر البصر
فحص لرخصة السياقة

لا تغير تاريخ الفحص

Casablanca, le: 19/12/2019 الدار البيضاء، في

ان استعمال النظارات الطبية بدون فحص طبي من طرف طبيب اخصاصي قد يؤدي الى خلل في النظر ونقص في الرؤية دائم خاصه عند الاطفال . حالة امراض عيون علاج فيها وقت ممکر قبل احتسابها قد يؤدي الى خلل في النظر وتحاج الى علاج في وقت ممکر قبل احتسابها

ANAS Asmaa

Verres

Oeil Droit : -1,00

Oeil Gauche : -0,75

LUXOPTIC
196, Avenue Mme Sultan-Casablanca
Tel: 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

Dr. RAZIK ABDALLAH
spécialiste Maladies et Chirurgie des Yeux
12, Bd. Aba Chouaib Doukkali Idrissi 1
05 22 25 56 98 / 05 22 85 18 18 - Casablanca
IND: 091219354

Contrôle :

Examen Complémentaire :

Consultation :

Autres :

شارع أبي شعيب الدكالي (زاوية زنقة 40) - الطابق الأول (على بعد 100م من مرجان) - الادريسيّة I

الدار البيضاء - الهاتف: 0677.31.15.73 / 0522.28.56.98

712

الفحوص الإضافية والفحص بالموعد يوم الاثنين الى الخميس من الساعة 12 الى الساعة 16



196, AVENUE MERS-SULTAN - CASABLANCA

Tél. : 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

FACTURE N° 0008589

Le 10/01/2020

M. ANAS ASMAA

Ordonnance de Mr le Docteur RAZIK ABDALLAH

N° de nomenclature correspondant à la prescription

Loin { O.D. =
O.G. =

Près { O.D. =
O.G. =

D.F { O.D. =
O.G. =

FOURNITURES :

Montures : PLASTIQUE 800

Verres : ORGANIQUES ANTIREFLETS 1500

Aménage

TOTAL

2300,00

la présente facture arrêtée à la somme de Dh.

Dont T.V.A. 20% inclus:

DEUX MILLE TROIS CENT DIRHAM'S

R.C. : 252634 - C.N.S.S : 2622323 - T.P : 34204128 - I.F. : 819336 - ICE : 000834271000023

LUXOPTIC

196, Avenue Mers-Sultan - Casablanca

Tél. : 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

REGLER PAR CHEQUE